



MAURICE-TIÈCHE
Ensemble scolaire privé

GUIDE DE L'ÉLÈVE 2017 - 2018 ECOLE PRIMAIRE



MAURICE-TIÈCHE
école maternelle et primaire

Horaires :

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
Les lundis, mardis et jeudis
de 14h00 à 18h00

Direction :

Tel. 04 50 87 68 31

Secrétariat :

Tel. 04 50 87 68 27

www.maurice-tieche.fr

www.maurice-tieche.fr

+33.450.87.68.27
secretariat@m-tieche.net

ADRESSES ET NUMEROS UTILES

ECOLE PRIMAIRE MAURICE TIECHE

545, chemin de Bottecreux
74160 Collonges-sous-Salève / France
Tel : +33.450.87.68.27

Web : www.maurice-tieche.fr

Fax : +33 450 43 65 80



MAURICE-TIÈCHE

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

NOMS	Prénoms	Fonctions	Téléphones	Emails
LUTHRINGER	Michel	Directeur	+ 33 450 87 68 26	directeur@m-tieche.net
FAYARD	Maryline	Chef d'établissement	+ 33 450 87 68 31*	directrice.ecole@m-tieche.net
BESSIERE	Jessica	Assistante de direction	+33 450 87 68 27	secretariat@m-tieche.net
ARDELEAN	Vilhelm	Comptable	+33 450 87 68 05	comptabilite@m-tieche.net

TABLE DES MATIERES

MAJ	1.	PROJET D'ETABLISSEMENT	3
	2.	PROJET EDUCATIF ET CHARTE	5
	3.	LE CP : L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE	6
MAJ	4.	ORGANISATION DES COURS	8
MAJ	5.	LES SERVICES.....	9
MAJ	6.	LE REGLEMENT INTERIEUR	9
MAJ	7.	PROCEDURES DISCIPLINAIRES	12
MAJ	8.	FRAIS DE SCOLARITE 2017-2018.....	13
MAJ	9.	REFERENCES BANCAIRES	14
	10.	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ESMT	15

*Uniquement les lundis et mercredis matins

1. PROJET D'ETABLISSEMENT

Ce dont le monde a le plus besoin, c'est d'hommes, non pas des hommes qu'on achète et qui se vendent, mais d'hommes profondément loyaux et intègres, des hommes dont la conscience soit aussi fidèle à son devoir que la boussole l'est au pôle, des hommes qui défendraient la justice et la vérité même si l'univers s'écroulait.

Ellen White (1827-1915)

Héritier d'une histoire déjà longue puisque l'école primaire fut fondée en 1936, **l'Ensemble Scolaire Maurice-Tièche** :

- est un établissement d'enseignement primaire et secondaire privé appartenant au réseau mondial d'éducation de l'Eglise Adventiste du 7ème jour, partiellement sous contrat. En accord avec les termes du contrat qui le lie à l'Education Nationale, il transmet des savoirs et des savoir-faire indispensables à l'épanouissement progressif de l'élève, à son insertion dans la vie professionnelle et à sa participation à la vie sociale ;
- est un lieu d'éducation ayant pour objectif le développement harmonieux de toutes les facultés de la personne, intellectuelles, physiques et spirituelles. Son offre d'enseignement et d'éducation repose sur les valeurs fondatrices du protestantisme chères à l'Eglise Adventiste du 7ème jour et sur l'adhésion aux valeurs de la République.

Nous entendons par « valeurs du protestantisme » :

- La liberté de conscience qui conduit à refuser toute forme d'embrigadement et à respecter la pluralité des convictions et des engagements.
- L'approche ouverte et critique des convictions religieuses, philosophiques ou scientifiques, s'efforçant d'allier – sans les confondre – science et foi.
- La promotion de l'épanouissement de la personne humaine dans toutes ses dimensions, pour qu'elle puisse donner le meilleur d'elle-même.
- Le développement de la solidarité, de la vie en communauté et de l'attention à porter aux plus faibles.
- L'importance de l'effort et du travail, de la rigueur et de l'honnêteté dans la vie quotidienne et dans la vie scolaire.

Nous entendons par « valeurs de la République » :

- L'apprentissage des règles de la démocratie ;
- L'adhésion à une laïcité ouverte alliant la liberté de conscience et la liberté de penser, sans renier la référence à une transcendance divine et à la vie spirituelle ;
- La volonté de construire une société meilleure et plus solidaire en approfondissant le contenu de la devise républicaine : « liberté, égalité, fraternité ».

Principes de mise en œuvre

Le projet d'établissement a pour objectifs :

- Une formation qui veut, dans le respect des programmes de l'Éducation Nationale :
 - Développer la capacité de l'élève à apprendre par lui-même (« apprendre à apprendre »)
 - Transmettre des savoirs et des savoir-faire au meilleur niveau pour chaque élève dans les différentes disciplines, en s'appuyant sur une dynamique d'innovation et la prise en compte des besoins de formation qui émergent constamment d'un monde à construire.
 - Développer un savoir-vivre ensemble à travers la solidarité, l'entraide, l'écoute et le respect des différences.
 - Apprendre le sens des responsabilités et de l'autonomie et la prise de conscience, au préalable, des droits et devoirs de chacun.
 - Promouvoir le travail, la rigueur et l'honnêteté.
 - Faire prendre conscience que la culture de l'être plus que de l'avoir exige le respect de la personne toute entière afin qu'elle puisse s'exprimer en confiance.
 - Valoriser une saine émulation et le goût de l'effort dont l'élève a besoin pour développer ses potentialités.
- La continuité éducative :
 - L'Ensemble Scolaire Maurice-Tièche est attaché à une conception globale (holistique) de l'éducation, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte ; une même volonté éducative fonde l'ensemble du cursus d'un élève, de la Maternelle à la Terminale.
 - Si l'Ensemble Scolaire Maurice-Tièche affirme sa spécificité par rapport aux autres réseaux scolaires publics ou privés, il recherche la complémentarité avec eux.
- L'aumônerie et/ou l'éveil à la foi chrétienne :

Elle constitue un service essentiel proposé à tous, élèves, enseignants, parents et personnels. Cette éducation fondée sur des valeurs chrétiennes souhaite contribuer à rendre les élèves qui nous sont confiés plus confiants en l'avenir, ouverts sur le monde et aux autres, plus attentifs à la solidarité et à la vie spirituelle.

2. PROJET EDUCATIF ET CHARTE

2.1 NOTRE PROJET EDUCATIF

L'objectif éducatif de l'établissement est le développement harmonieux des dimensions physique, mentale et spirituelle de la personne. Le projet est entièrement fondé sur la notion de respect :



Nous voulons qu'étudier à Maurice-Tièche soit une expérience permanente du respect de soi, de l'autre et de l'environnement.

- Respecter l'environnement, c'est permettre à chacun de pouvoir se développer en bénéficiant d'équipements, de bâtiments, et d'un cadre naturel agréable dont chacun prend soin.
- Chacun doit pouvoir se développer physiquement, intellectuellement, spirituellement et socialement : c'est la philosophie éducative de l'Eglise Adventiste du 7ème jour.
- Vivre une telle expérience suppose l'engagement de chacun car nous dépendons du cadre de vie que nous construisons.
- Se respecter soi-même implique notre santé, notre comportement, nos paroles.
- Respecter l'autre c'est apprendre à vivre dans la découverte enrichissante de la différence.

2.2 NOTRE CHARTE FONDAMENTALE

Nous sommes respectueux de nos différences et également des valeurs chrétiennes de notre campus :

- Nous sommes accueillants, attentifs et solidaires.
- Nous nous engageons dans une dynamique positive de travail nécessaire au progrès de chacun.
- Nous prenons soin des équipements, des bâtiments et du cadre naturel dans lesquels nous vivons par respect pour l'environnement.
- Nous sommes à l'heure par respect pour nos professeurs, nos camarades, nos élèves, nos collègues et notre travail.
- Nous prenons soin de nos paroles, nos attitudes et nos gestes qui sont l'expression de notre respect mutuel.
- Nous choisissons une apparence soignée, adaptée aux lieux de l'école par respect pour soi et pour l'autre.
- Nous prenons soin de notre santé, signe du respect de soi.

3. LE CP : L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE

UN BON DEPART, C'EST ESSENTIEL !

La lecture est une activité extrêmement complexe, car elle met en jeu deux activités mentales différentes. En effet, apprendre à lire ne consiste pas seulement à maîtriser une technique de déchiffrage, mais aussi et surtout à percevoir un sens et par là même donner un sens à des signes.

Pour mener à bien cet apprentissage et permettre que la lecture devienne pour chacun source de joie et de découvertes, il faut créer un climat de classe favorable, fait de sécurité et de confiance ; être attentif aux difficultés de chacun ; et, bien sûr, utiliser une bonne méthode d'apprentissage, en laquelle le maître croit et avec laquelle il se sent à l'aise.



IL EXISTE PLUSIEURS METHODES POUR APPRENDRE A LIRE A UN ENFANT :

1. La méthode syllabique

Le b a ba. L'enfant apprend les lettres une à une, puis il assemble ces lettres pour former des syllabes. Enfin, à partir de ces syllabes, il compose des mots puis des phrases. Cette méthode, rigoureuse et efficace, favorise un bon apprentissage de la lecture ainsi que de l'orthographe. Elle a cependant des inconvénients :

- ✓ Au début, la lenteur d'un laborieux déchiffrage empêche parfois l'enfant de trouver le sens de ce qu'il lit
- ✓ Certains enfants s'ennuient ou se découragent.

2. La méthode globale.

Elle consiste à mémoriser des mots visuellement ou auditivement. Plus tard, on analyse ces mots pour y retrouver des syllabes, puis les lettres. Les inconvénients de cette méthode sont multiples :

- ✓ certains enfants regardent le début des mots et devinent la suite (souvent les mots ne sont pas exacts)
- ✓ elle entraîne très souvent une mauvaise acquisition de l'orthographe
- ✓ elle retarde le diagnostic précoce des troubles d'apprentissage, tels que la dyslexie.

3. **La méthode dite « mixte » (la plus utilisée) : un mélange à dosage variable des deux méthodes précédentes.**

C'est la méthode que nous avons choisie, en utilisant essentiellement et dès le départ la méthode syllabique et en y ajoutant quelques éléments de la méthode globale ; l'élève bénéficie ainsi des avantages des deux méthodes sans en subir les inconvénients.

La méthode globale apporte un aspect attrayant à la lecture. Très vite, l'enfant a l'impression de savoir lire (même s'il s'agit alors de « par cœur »), et la reconnaissance rapide de certains mots facilite l'accès au sens.

La méthode syllabique donne à l'enfant la possibilité de déchiffrer très rapidement seul. Elle permet l'apprentissage réel de la lecture, lié à l'écriture et à l'orthographe.

De plus, chaque lettre étudiée est liée à un mot clé, dans lequel la lettre, située à la fin du mot, est sonore (par exemple : le m de pomme). Ces mots-clés sont importants pour les enfants qui éprouvent quelques difficultés d'apprentissage. Ils représentent des choses concrètes. Les enfants peuvent facilement les visualiser dans leur tête. Ils ne les oublient pas, et ils les utilisent pour retrouver la lettre (plus abstraite) que certains d'entre eux ont de la peine à mémoriser.

Cette méthode, utilisée dans notre école depuis une trentaine d'années et réactualisée depuis peu, a donc eu le temps de faire ses preuves et de montrer son efficacité. Dès Noël, les enfants déchiffrant pratiquement tout ce qui les entoure et, vers Pâques, ils peuvent commencer un livre de lecture courante.

Myriam Rase (institutrice du CP)



4. ORGANISATION DES COURS

4.1 VACANCES SCOLAIRES

Le calendrier des vacances scolaires est celui de l'Académie de Grenoble (zone A).

Pour des raisons légales, dans le cas exceptionnel d'un départ anticipé ou d'un retour tardif de vacances, les parents formuleront une demande écrite au directeur.

Vacances	Dates
Rentrée scolaire	Lundi 4 septembre 2017 à 8h30
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : vendredi 20 octobre à 12h30 Reprise : lundi 6 novembre à 8h30
Vacances de Noël	Fin des cours : vendredi 22 décembre à 12h30 Reprise : lundi 8 janvier à 8h30
Vacances d'hiver	Fin des cours : vendredi 9 février à 12h30 Reprise : lundi 26 février à 8h30
Vacances de Printemps	Fin des cours : vendredi 6 avril à 12h30 Reprise : lundi 23 avril à 8h30
Fin des cours	Vendredi 29 juin 2017 à 12h30

4.2 HORAIRES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 h 30 12 h 30	COURS	COURS	COURS	COURS	COURS
12 h 30 14 h 00	REPAS			REPAS	
14 h 00 16 h 00	COURS	COURS		COURS	

5. LES SERVICES

5.1 GARDERIE

Accueil à partir de 7h45 tous les jours pour les classes élémentaires et de 7h50 pour les classes de maternelles, et jusqu'à 16h50 les lundis, mardis et jeudis.

5.2 CANTINE

Les enfants des classes maternelles et élémentaires peuvent prendre leur repas du midi à la cafétéria du Campus. **Les repas servis sont végétariens.** Les élèves sont encadrés par une équipe s'occupant spécifiquement d'eux, de 12 h 30 à 14 h.

Les demi-pensionnaires réguliers doivent s'acquitter d'un forfait trimestriel pour les frais de surveillance et du prix de chaque repas. Les enfants ayant des allergies alimentaires peuvent apporter leur panier-repas, sous réserve d'un certificat médical et d'en informer l'administration.

Il est aussi possible de manger exceptionnellement à la cafétéria, à condition d'apporter le matin un mot des parents. Une somme forfaitaire comprenant le prix du repas et de la surveillance sera facturée.

5.3 TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ELEVES DES CLASSES ELEMENTAIRES (A PARTIR DU CP)

Différents trajets sont proposés sur Genève, Annemasse et Gaillard. Les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des demandes, la priorité étant donnée aux élèves déjà inscrits l'année précédente.

Demander un formulaire au secrétariat, les modalités y sont détaillées

6. LE REGLEMENT INTERIEUR

6.1 ENTREES ET SORTIES DE L'ECOLE

Les élèves des classes maternelles sont confiés par leurs parents (ou toute personne nommément désignée par eux par écrit et présentée) au personnel enseignant chargé de la surveillance ; de la même façon, ils sont repris à la fin de chaque demi-journée par leurs parents.

Les élèves des classes élémentaires doivent attendre l'arrivée des **enseignants** pour entrer dans la cour et les locaux scolaires.

Les parents qui viennent chercher leur enfant, l'attendent dans le passage près du bureau de la directrice.

En cas de retard pour venir chercher votre enfant, vous pouvez prévenir le secrétariat au 04 50 87 68 27. Le temps de garde supplémentaire est facturé au prix de 5 € le ¼ d'heure entamé, à partir de 12h30 ou 16h50 pour les enfants inscrits en garderie.

Il est interdit de traverser la cour ou le parking à bicyclette, à vélomoteur, avec patins ou planche à roulettes. Les chiens sont également interdits.

6.2 CIRCULATION AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Les familles amenant leurs enfants en véhicule sont invitées à adopter une conduite prudente en limitant leur vitesse, en se garant dans les emplacements prévus et en gardant une attitude courtoise.

6.3 FREQUENTATION

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire.

L'inscription en classe maternelle implique l'engagement d'une fréquentation régulière, souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant.

Quand un élève manque la classe, les parents sont invités à contacter le plus rapidement possible l'institutrice, ou la secrétaire de l'école. Un mot justifiant l'absence sera remis à l'enseignant le jour même du retour de l'élève en classe. En cas de maladie contagieuse, un certificat médical pourra être demandé.

Pour une absence prévue, une demande d'autorisation doit être faite à l'avance.

Un enfant ne peut quitter l'école durant les heures scolaires sauf si les parents en font la demande écrite et viennent chercher l'élève.

6.4 BIEN VIVRE ENSEMBLE

Nous souhaitons favoriser une bonne communication entre tous. Les relations entre enfants, parents et tout employé de notre école ou du Campus doivent être empreintes de respect et de bienveillance.

Les insatisfactions et les tensions faisant naturellement partie de toute vie communautaire, nous avons établi un protocole pour résoudre les conflits :

- Lorsqu'un enfant souffre de l'attitude d'un autre élève, il est invité à s'adresser à son enseignant. Celui-ci demande aux enfants concernés de se parler pour qu'ils comprennent ce qui s'est exactement passé et qu'ils cherchent une solution de réconciliation et de réparation.
- Si un parent a connaissance d'un problème qui n'a pas encore été réglé à l'école, il est invité à en parler à l'enseignant de son enfant afin qu'il mette en place ce processus de résolution de conflit. Vous confiez vos enfants à des enseignants et à des surveillants compétents et expérimentés dans ce domaine pédagogique. Merci de leur faire confiance.

6.5 GOUTERS

Nous souhaitons favoriser une bonne santé et un bon développement physique des élèves fréquentant notre école.

Aliments souhaités pour les goûters : fruits frais, secs ou en compote, légumes crus (comme des carottes, concombres, radis), galettes de riz ou de céréales, biscottes, pain, pur jus de fruits...

Aliments non souhaités : aliments gras ou trop sucrés comme les chips et apéritifs gras, viennoiseries, gâteaux sucrés, au chocolat, boissons sucrées, yaourts. Bonbons et confiseries sont interdits dans l'école.

6.6 CAFETERIA

Les élèves mangeant à la cafétéria acceptent :

- De rester calmes durant les rassemblements.
- De suivre les consignes des surveillants durant les déplacements et les temps de jeux.
- De rester assis à leur place durant le repas et de parler doucement.
- De manger un peu de tout.

6.7 MATERIEL

Les élèves respectent le matériel et le mobilier scolaire, ainsi que la cour de récréation. Les dégâts causés pourront être à la charge des parents.

Les objets dangereux ou inutiles pour les activités scolaires sont interdits (couteaux, pétards, allumettes...).

6.8 HYGIENE – SANTE - POUX

Les enfants sont encouragés par leur enseignant à la pratique de l'ordre et de l'hygiène. Des vêtements propres et adaptés aux activités, ainsi qu'à la saison et la météo sont préconisés.

Il est recommandé aux familles d'être très vigilantes afin d'éviter la recrudescence des poux, d'agir efficacement dès le début et d'en informer l'enseignant. Toute maladie contagieuse (rougeole, rubéole, etc.) doit également être notifiée.

Blessures et malaises doivent être signalés immédiatement à l'enseignant le plus proche.

6.9 RELATIONS ENTRE LES PARENTS ET L'ECOLE

Pour que parents et enseignants se rencontrent, dans l'intérêt des enfants, des réunions sont organisées au fil de l'année. Des livrets d'évaluation sont régulièrement fournis. D'autre part, les enseignants et la direction sont à la disposition des parents pour tout renseignement, sur rendez-vous.



7. PROCEDURES_DISCIPLINAIRES

Nous devons disposer de procédures disciplinaires claires. Cette procédure peut être déclenchée :

- par la direction et/ou le conseil d'école pour faire face à **un événement isolé mais grave**.
- par **l'accumulation de faits consignés**. Pour cela, chaque classe dispose d'un **classeur de suivi**, qui permet de consigner les événements qui méritent de l'être. Cela doit se faire avec l'enfant : c'est le moment de recevoir sa parole, de refaire le point sur ce qu'il a ressenti et de consigner avec lui l'événement qui s'est produit en se concentrant sur les faits. C'est donc également un outil essentiel dans le suivi avec les parents

Ainsi, nous pouvons retenir deux catégories d'actes : ceux nécessitant la rédaction d'une fiche pour le classeur de suivi et d'autres plus graves :

Actes pouvant être notifiés dans le classeur de suivi et dont l'accumulation peut entraîner une procédure :	Actes nécessitant une procédure disciplinaire immédiate :
Attitude violente (physique ou verbale) Perturbation significative de la classe Bavardage Non-respect répété d'une consigne	Acte de violence Racket Vol ou dégradation d'un bien/matériel Mensonge
Paroles gestes insultants à caractères sexuels, racistes, religieux ou toute autre discrimination.	

La procédure est la suivante :

C'est la situation, l'événement qui dicte dans quel ordre ces étapes doivent être envisagées. Ainsi, en cas d'acte grave, la procédure commence directement au point 3.

1. **Rencontre avec les parents pour exposer la situation.** Il faut être accueillant, objectif, et à l'écoute. Les parents doivent être associés à la recherche de solutions à mettre en place pour aider l'enfant à progresser.
2. **Présentation au conseil d'école.** Toujours dans une situation qui perdure, le conseil d'école se penche sur la situation pour chercher des pistes, faire le point.
3. **Convocation chez le directeur ou la directrice.** Si la situation perdure, après une éventuelle deuxième rencontre avec les parents, l'enfant est reçu par la direction. Les parents en sont alors informés.
4. **Rencontre disciplinaire :** cette étape rassemble les parents (qui peuvent se faire accompagner par un membre du bureau de l'APE), l'enfant (si cela semble opportun), l'enseignant et la direction. Il ressort de cette rencontre : une exclusion en interne (1 jour), une exclusion temporaire (1 à 3 jours) ou une exclusion définitive. Les mesures disciplinaires doivent comporter la notion de « réparation ». Dans tous les cas, dès l'instant où une rencontre disciplinaire a eu lieu, l'inscription pour l'année suivante doit faire l'objet d'une nouvelle demande d'admission.

8. FRAIS DE SCOLARITE 2017-2018

Les frais de scolarités sont facturés par trimestre. Chaque facture est réglable en trois fois.

Les frais découlant d'un prélèvement refusé ou d'un chèque impayé sont à la charge de la famille. Sur le site d'Ecole Directe, un onglet € vous permet de télécharger les factures et consulter le relevé du compte et donc le solde.

Les changements de régimes se font au début de chaque trimestre (pour les dates de changement de trimestre, se référer au calendrier scolaire).

	Année scolaire (sept. – juin)
Externe	
Maternelle matinée	2 997 €
Maternelle temps complet	3 696 €
Classes élémentaires (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2)	3 240 €
Demi-pensionnaire (cours + demi-pension végétarienne)	
Maternelle – 3 jours	4 686 €
Maternelle – 2 jours	4 356 €
Maternelle – 1 jour	4 026 €
Classes élémentaires – 3 jours	4 230 €
Classes élémentaires – 2 jours	3 900 €
Classes élémentaires – 1 jour	3 570 €
Demi-pensionnaire et transport scolaire	
Classes élémentaires	5 790 €
Rabais classes sous contrat (GS, CP, CE1 et CM2, non cumulable avec d'autres réductions)	
Maternelle Grande Section	-1 392 €
CP, CE1 et CM2	-1 215 €
Réduction famille classes de PS, MS, CE2 et CM1	
2 ^{ème} enfant	-735 €
Dès le 3 ^{ème} enfant	-930 €
Autres frais	
Garderie forfait occasionnel jusqu'à 4 fois par semaine (matin et/ou soir) et garderie pour les enfants du transport scolaire	135 €
Garderie forfait complet de 5 à 8 fois par semaine (matin et/ou soir)	270 €
Garderie présence exceptionnelle (max. 5x / trimestre)	5 €
Pénalité pour un retard après 17h	5 € par tranche de 15 mn
Repas + surveillance exceptionnelle	12,50 € par repas
Acompte réservation	150 € (déduit des frais de scolarité)

Tout départ anticipé (quelle que soit la raison) sera remboursé proportionnellement, moins 20 % de frais administratifs.

La cafétéria végétarienne est facturée sur la base d'un forfait. Le surplus est facturé au réel.

La composition d'un plat compris dans le forfait comprend : crudités, produit laitier, plat chaud, pain, fruit OU dessert. (Si le yaourt est nature, il compte comme produit laitier, s'il est aux fruits ou arôme, il compte comme dessert.)

8.1 Réductions

Les réductions sont cumulatives pour les enfants inscrits à l'Ecole maternelle et élémentaire et/ou au collège- lycée, à l'exception des classes sous contrat bénéficiant déjà d'une réduction.

8.2 Livres et fournitures scolaires

Les livres sont fournis aux élèves par l'école. En cas de détérioration ou d'usure anormale, ils seront facturés aux parents.

Une liste du matériel scolaire à apporter à la rentrée est donnée à tous les parents.

8.3 Assurance scolaire

Une assurance scolaire complète, **Responsabilité Civile et Individuelle Accidents**, qui couvre l'enfant pendant son séjour sur le Campus et sur le chemin entre son domicile et l'école, est **obligatoire**. Les enfants sont **automatiquement affiliés à l'assurance proposée par l'école** (assurance scolaire et extrascolaire de 12 mois avec assistance) **pour une cotisation annuelle de 20 €**.

Les parents qui ont déjà leur propre assurance peuvent demander le remboursement en apportant au secrétariat une attestation d'assurance scolaire couvrant la responsabilité civile et les accidents avant la rentrée.

8.4 Modalités de paiement

Les frais de scolarité sont dus pour une année entière et sont facturés par trimestre. Chaque facture peut être réglée en 3 fois.

9. REFERENCES BANCAIRES

Intitulé des comptes : **Ensemble Scolaire Maurice-Tièche**

Banque Populaire des Alpes				
C/banque 16807	C/guichet 00062	N° compte 30732497197	C/rib 51	Domiciliation BPA COLLONGES-S/SALEVE
IBAN FR76 1680 7000 6230 7324 9719 751		BIC ou SWIFT CCBPFRPPGRE		

10. ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ESMT

L'ESMT a la chance de bénéficier du soutien sans faille de l'Association des Parents de l'Ensemble Scolaire Maurice-Tièche (APEMT). Cette association organise différents événements afin de récolter des fonds pour soutenir les projets scolaires de l'ESMT et développe également diverses initiatives variables en fonction des années.

L'APEMT c'est donc de nombreuses actions, activités et services tout au long de l'année afin de favoriser le bien-être de nos enfants, et tout cela est possible grâce à vous.

Pour exister et continuer à être efficace, cette association compte sur votre adhésion (20€/an) et sur votre implication concrète dans les différentes actions entreprises tout au long de l'année!

D'avance nous vous remercions pour votre soutien et votre collaboration.

L'équipe de l'APEMT.



